

DELEGATION COMMERCE ILLEGAL
REUNION DU 6 octobre 2016

LES ENTREPRISES
DU VOYAGE 

DELEGATION COMMERCE ILLEGAL



Réunion du 6 octobre 2016

**DELEGATION COMMERCE ILLEGAL
REUNION DU 6 octobre 2016**

Etaient présents : Maître Marie-Laure TARRAGANO Mme Anne-Marie MOULAY – MM. Alain HAMON – Jean-Marc ROZE.

Etait excusé : M. Jacques JUDEAUX.

Procédures en cours :

AFF : LES ENTREPRISES DU VOYAGE c/OMALAYA TRAVEL

Marie-Laure TARRAGANO revient sur le dossier OMALAYA TRAVEL pour lequel le Tribunal Correctionnel de Lyon exige une délivrance de citation directe à l'encontre d'OMALAYA TRAVEL, ce qui aura pour conséquence d'entraîner des frais supplémentaires en matière de traduction et de frais d'huissier.

AFF : LES ENTREPRISES DU c/SHANTI TRAVEL

Une mise en demeure a été adressée par mail et par courrier recommandé au gérant de SHANTI TRAVEL lui demandant de procéder à son immatriculation auprès d'ATOOUT France.

Elle rappelle le vide juridique qui entoure les vendeurs à l'étranger hors UE puisque la loi n'a pas prévu de cadre législatif, d'où l'importance que revêtiront les jugements à venir.....

Un jugement

Apporteurs d'affaires :

Une réflexion s'engage autour de l'interprétation de la loi concernant la situation des apporteurs d'affaires et notamment la détermination de la rémunération liée directement ou indirectement la vente.

Marie Laure TARRAGANO

**DELEGATION COMMERCE ILLEGAL
REUNION DU 6 octobre 2016**